

COMMENTAIRE

GOUVERNE, REPRÉSENTATION ET LÉGITIMITÉ AU SEIN DES MINORITÉS LINGUISTIQUES

par Martin Normand
mnorm064@uOttawa.ca
Université d'Ottawa

Présenté au colloque
GOUVERNANCE ET PARTICIPATION DÉMOCRATIQUE AU SEIN
DES MINORITÉS LINGUISTIQUES ET NATIONALES

Université d'Ottawa
Ottawa (Ontario) Canada
1^{er} au 3 mai 2008

Version préliminaire / Ne pas citer sans la permission de l'auteur

INTERVENANTS

Gino LeBlanc et Joël Belliveau
(Université de Moncton)

Les structures de gouverne de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick

Éric Forgues (Université de Moncton)

Vers l'autonomie administrée des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Nicole Gallant (INRS-UCS Québec)

Composition ethnique des organismes communautaires de la francophonie minoritaire au Canada : qui cherche-t-on à représenter?

THÈME COMMUN

Les trois communications sont très cohérentes. Un thème commun les transcende toutes. Dans le cadre plus large qui est celui de la gouvernance et de la participation, tous se questionnent sur les enjeux de la représentation et de la légitimité au sein des minorités linguistiques, plus particulièrement dans le cas des communautés francophones vivant en situation minoritaire.

Un aspect qui rend l'analyse d'autant plus intéressante réside dans le fait que chacune des communications s'inscrit sur une différente échelle de la politique. Dans la présentation d'Éric Forgues, la réflexion s'effectue à l'échelle nationale, dans le sens où il est plutôt question de la relation entre les organisations représentant les communautés et l'État fédéral. Dans celle de Gino LeBlanc et de Joël Belliveau, la réflexion s'inscrit à l'échelle

provinciale, c'est-à-dire qu'ils étudient une communauté en particulier et la façon dont elle agit au sein de son contexte provincial. Finalement, dans celle de Nicole Gallant, l'échelle est plus locale, en concentrant l'analyse sur un groupe participant au sein de la communauté minoritaire.

Bref, les interventions font la preuve que les enjeux de représentativité et de légitimité sont présents à toutes les échelles de la politique, autant nationale, provinciale que locale.

DÉFINITIONS DE LA REPRÉSENTATION ET DE LA LÉGITIMITÉ

Évidemment, dans un tel cadre, tous proposent aussi des définitions de la représentation et de la légitimité, qui ont l'avantage de bien se compléter.

Éric Forgues observe que la représentation et la légitimité s'effritent dans le contexte de néo-corporatisme qu'il identifie. En prenant en charge des fonctions qui relèvent traditionnellement de l'État fédéral, les organisations issues des communautés francophones s'éloignent des intérêts de leurs membres. Elles deviennent du coup redevables à la communauté dans son ensemble ainsi qu'au gouvernement qui dévolue la prestation de services. Il souligne aussi que la question de la légitimité se pose différemment selon le type d'organisme. Chez les organismes de type associatif, on assiste à une perte de légitimité parce que leurs structures ne répondent plus aux nouveaux mandats qu'ils doivent assumer. Quant

aux organismes de type corporatif, leur légitimité n'est pas conférée par les communautés mais par les membres de ces organismes et par le gouvernement fédéral qui, dans certains cas, a lui-même participé à leur création.

Gino LeBlanc et Joël Belliveau observent qu'au sein de la communauté acadienne du Nouveau-Brunswick, il y a des divergences dans l'interprétation de la représentation. Il y a principalement deux écoles de pensée. D'abord les intérêts sont mieux représentés par des institutions distinctes et qui profitent déjà d'une certaine forme de légitimité, qu'elle soit conférée par l'élite ou par les gouvernements. D'autre part, la représentation des intérêts de la communauté peut se faire par l'entremise de l'intégration dans les institutions rassemblant aussi des membres de la communauté majoritaire et qui passe, notamment, par la reconnaissance d'un pouvoir citoyen. Quant à la légitimité, elle est modulée par les contextes dans lesquels les organismes évoluent et par les intérêts que ceux-ci défendent.

Nicole Gallant précise qu'il n'est pas possible d'avoir les mêmes attentes quant à la représentation pour les organismes, dans leur forme actuelle, que pour les gouvernements démocratiquement élus. Ils n'ont pas non plus le même niveau de légitimité. De plus, ces mêmes organismes peuvent continuer d'exister indépendamment de la reconnaissance par la population visée; leur existence même ne dépend pas de leur légitimité, ce qui est aussi soulevé par Éric Forgues. Pour ce qui est de la représentation, elle suggère trois façons de l'évaluer. Elle peut être descriptive, dans le cas où l'on comptabilise la présence des immigrants au sein des organismes. Elle peut être substantive, dans quel cas on analyse les intérêts et les motivations des immigrants et des organismes dans lesquels ils participent. Finalement, la représentation peut se faire par substitution, ou par auxiliaires (*surrogate*). L'évaluation de ce type de représentation cherche à déterminer si les immigrants qui participent au sein des organismes représentent la communauté immigrante ou s'ils participent à type de membres à part entière de la communauté.

En somme, ces définitions se complètent. On en retire que les enjeux de représentation et de légitimité sont liés aux contextes, sont en constante transformation, peuvent susciter des attentes variables et peuvent s'évaluer de nombreuses façons. Malgré tout, il un aspect important de la légitimité semble laissée sous silence : celui du pouvoir. La légitimité revient souvent à être l'expression d'un rapport de force qui s'est établi en fonction des ressources à la disposition des groupes.

Affirmer sa légitimité, s'est aussi affirmer une volonté de puissance; c'est chercher à définir les parties à un débat; ce peut même être essayer de délégitimer un adversaire potentiel. Y aurait lieu, donc, de ramener la volonté de puissance et la détermination des rapports de force dans l'étude de la légitimité?

CONTRIBUTIONS INDIVIDUELLES DES COMMUNICATIONS

Comme les trois présentations sont très riches, il serait beaucoup trop long de présenter toutes leurs contributions originales à la réflexion sur la gouvernance et la participation; nous nous limiterons à en extraire que quelques-unes.

Dans la présentation d'Éric Forgues, la réflexion sur l'espace public nous interpelle. Cet espace en est un de médiation des intérêts, il assure une distance critique à la communauté et il est un lieu discursif pour établir les pratiques communautaires. Il permet surtout d'asseoir la démocratie comme fondement de l'autonomie communautaire. Toutefois, dans le contexte actuel, cet espace discursif serait réduit à un exercice de consultation qui est pris en charge par des organismes dont on peut questionner la légitimité et la représentativité. Pour pallier cette situation, vous souhaitez que le partenariat avec le gouvernement fédéral soit revu afin de redonner une certaine marge de manœuvre à l'action des organismes communautaires. Bien que ce soit une avenue très intéressante, il n'y aurait peut-être lieu d'aller plus loin dans ses prescriptions. Ne serait-il pas indiqué d'étudier comment un véritable espace public, nourrit des débats alimentés par les acteurs de la société civile qui participent au développement, pourrait émerger? Bien que le partenariat avec le gouvernement fédéral puisse être revu, il n'y aurait pas plus d'incitatifs pour ces organismes de favoriser l'émergence d'un tel espace public. N'y aurait-il pas un rôle à donner aux citoyens eux-mêmes dans la création de cet espace?

Chez Gino LeBlanc et Joël Belliveau, ce qui est intéressant c'est l'interrogation incessante qui porte sur l'autonomie et l'intégration, ainsi que les tensions et les transformations que cette interrogation suscite. De plus, il est indéniable que cette évolution est influencée par les contextes dans lesquels ces acteurs évoluent. La vigueur de ce débat ne témoignerait-elle pas, justement, d'une certaine forme d'espace public en Acadie du Nouveau-Brunswick? Aussi, ils soulignent que ces façons de concevoir le pouvoir se sont constituées en idéologies. Toutefois, le communautarisme, lui, n'a pas réussi à s'imposer. Il y aurait peut-être lieu de se questionner

sur les raisons qui expliquent cette dynamique. Dans l'acception du communautarisme qu'ils proposent, n'y a-t-il pas le potentiel de réconcilier les différentes conceptions?

Quant à Nicole Gallant, sa présentation nous incite à décloisonner la réflexion sur les immigrants. On s'aperçoit bien que l'immigration n'est pas qu'un secteur d'intérêt comme les autres. Les immigrants qui s'installent dans les communautés francophones vivant en situation minoritaire s'investissent et participent dans leur société d'accueil. En ce sens, ils sont aussi préoccupés par le développement des autres secteurs, soient-ils la santé, l'éducation ou la justice. De plus, il ne suffit plus de limiter la réflexion aux enjeux d'intégration; il faut aussi étudier ce qui motive les immigrants à participer au sein des organismes, mais aussi les motivations des organismes à faire participer les immigrants. Son analyse de discours lui a permis de constater que tranquillement, le discours sur une perpétuelle altérité tend à être dépassé puis à être remplacé par un discours sur la valorisation de la diversité. Toutefois, est-ce qu'une modification dans le discours s'est traduite dans une modification des pratiques des organismes communautaires à l'égard des immigrants?

RÉFLEXIONS FINALES

Nous voulons soulever, en conclusion, quelques dernières questions. En premier lieu, les trois communications nous permettent de constater que les contextes dans lesquels les organismes évoluent sont en constante transformation, mais que ces organismes peinent à s'adapter à ces transformations, à revoir leurs mandats. Comment peut-on expliquer les raisons de ce décalage qu'ils observent tous? Les structures de gouvernance actuelle limitent-elles la capacité d'adaptation de ces organismes?

Deuxièmement, les trois communications nous incitent à une réflexion sur l'autonomie ou sur l'autodétermination des communautés francophones vivant en situation minoritaire. En participant d'un projet de société plus large, celui qui est promu par le gouvernement fédéral par exemple, les communautés doivent, en quelque sorte, s'y conformer. Cette dynamique étouffe-t-elle les efforts d'innovation qui émergent des communautés pour favoriser leur développement? Quelles conditions doivent être rassemblées afin de garantir cette autonomie?

Finalement, ils reconnaissent tous que la participation citoyenne ne peut se limiter qu'à être membre d'une organisation communautaire. La participation peut

s'exprimer de diverses façons. Mais, on constate aussi dans les communications que le milieu communautaire ne semble pas nécessairement confortable avec les nouvelles formes de participation ou d'action collective. Les organismes communautaires sont-ils réfractaires à ces nouvelles formes de participation, fussent-elles le recours aux nouveaux médias ou, quoiqu'elle soit moins nouvelle, la réflexion et l'action en milieu académique?